

Cour des comptes



RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

UNE POLITIQUE
CULTURELLE
PARTAGÉE :
LES MAIŒONS
D'OPÉRAS
EN RÉGIONS

Exercices 2010 et suivants

Rapport public thématique

Juin 2025

**RÉPONSE
DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES
CONCERNÉS**

**Réponse reçue
à la date de la publication (17 juin 2025)**

Réponse du président de la Réunion des opéras de France..... 4
--

Destinataire n'ayant pas répondu

Madame la ministre de la culture

**RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION
DES OPÉRAS DE FRANCE**

Je vous remercie de l'envoi du rapport intitulé « Une politique culturelle partagée : les maisons d'opéra en régions » pour les exercices 2010 et suivants, et vous remercie une nouvelle fois de l'audition et de l'intérêt que vous portez à la Réunion des Opéras de France dans ce cadre. Comme vous me le proposez, je vous prie de trouver ci-dessous les quelques remarques que je souhaiterais apporter à ce travail rigoureux et de grande qualité.

Je tiens avant tout à vous remercier une nouvelle fois pour le travail que vous avez mené et pour les questions et la vision prospective que vous proposez pour notre secteur.

Vous évoquez parmi vos cinq préconisations, deux qui nous concernent en tant qu'association de réseau. Ce sont sur ces deux préconisations que je souhaiterais rebondir.

Dans vos deux premières recommandations, vous évoquez une meilleure connaissance et une meilleure observation du réseau, que ce soit au niveau des publics qu'au niveau du suivi des coproductions. Nous sommes absolument en accord avec cette piste de travail, que nous avons d'ores et déjà mise en travail au sein de groupes de travail en interne comme au cours d'échanges réguliers avec la délégation à la Musique. La première étape concrète sera une nouvelle organisation du recueil des données annuelles, budget, emplois et activités, en lien étroit avec le DGCA via le logiciel Sphinx. Une enquête sur les publics, biennale, devrait par ailleurs être lancée en 2025, et un travail sur les coproductions est en cours de mise en place.

Sur la question de l'hétérogénéité des statuts juridiques, spécifique il est vrai à notre réseau et qui peut complexifier la mise en place de dispositifs communs comme du suivi, nous sommes absolument prêts à travailler avec la DGCA et plus spécifiquement la délégation à la musique pour réfléchir à des adaptations possibles, en étudiant plus spécifiquement comme vous le proposez le statut EPCC, avec l'appui d'expérience des structures déjà passées sous ce statut.
